

BRESSE VALLONS

TERRITOIRE EN ACTIONS



« Ensemble pour un avenir commun »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la création de la Commune Nouvelle« Bresse Vallons» est effective.

Pendant sept mois, les maires et les conseillers municipaux des communes historiques ont travaillé intensément à la création d'une commune nouvelle. La commune nouvelle de Bresse Vallons a été instaurée par un arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, regroupant les communes historiques de Cras-sur-Reyssouze et d'Etrez suite aux délibérations concordantes des conseils municipaux respectifs, le 17 décembre 2018.

Nous avons rédigé une charte précisant les engagements et le fonctionnement futur, charte qui engage les communes et les conseillers les uns par rapport aux autres.

Le nouveau Conseil municipal composée des 29 conseillers municipaux a été installé le 8 janvier dernier. Il a élu le maire et les huit adjoints de la commune nouvelle. Les maires des communes historiques ont été désignés maires délégués de leur commune déléguée. Les adjoints des communes historiques ont été élus adjoints au maire délégué.

Avec une volonté forte, un dynamisme local et surtout une certaine vision de l'avenir avec des projets concrets pour nos concitoyens, nous avons voulu regrouper nos forces vives, mutualiser nos compétences, fédérer les acteurs du territoire pour construire ensemble un nouveau mode de fonctionnement où chacun gardera son identité et son rôle, afin d'offrir un maximum de services à nos concitoyens, sur notre territoire.

Virginie Grignola-Bernard,
Maire de Bresse Vallons
Maire de la commune déléguée d'Etrez

Ensemble nous serons plus fort, ensemble nous pourrons faire face aux diverses charges qui incombent de plus en plus aux municipalités, ensemble nous nous engagerons dans une dynamique territoriale, dont nous sommes persuadés que nous aurons tous à gagner à plus longue échéance.

Depuis quelques semaines déjà, la construction de la commune de Bresse Vallons se poursuit. La création de la commune nouvelle entraîne une modification de l'organisation administrative, mais nous faisons le nécessaire pour que tout se passe au mieux et que cela ne vous impacte pas. Soyez assurés que nos agents s'investissent également avec beaucoup de professionnalisme.

Nous vous invitons à informer les différents organismes avec qui vous êtes en contact, de votre changement d'adresse dû à la création de la commune nouvelle. Cette démarche n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Les services de la mairie seront à votre service pour vous accompagner dans ces démarches administratives.

Ce bulletin vous apporte les éléments nécessaires à la compréhension du choix de notre commune nouvelle ainsi qu'à son fonctionnement.

Avec nos collègues adjoints et conseillers municipaux, nous tenons à vous assurer que nous travaillerons ensemble et en bonne intelligence, dans le respect des communes historiques, mais avec une vision d'avenir pour construire et développer notre commune nouvelle de Bresse Vallons, dans l'intérêt général et au service de nos concitoyens.

Gérard PERRIN,
Maire de la commune déléguée
de Cras-sur-Reyssouze

Bresse Vallons

LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Ces objectifs sont extraits d'une Charte approuvée par les Conseils municipaux en place, à la création de Bresse Vallons. Ce texte qui est consultable sur les sites internet des deux communes nouvelles précise également les modalités de gouvernance et d'organisation de la Commune Nouvelle.

Par cette union il s'agit de :

- **Fédérer** les communes historiques de CRAS et d'ETREZ en un territoire viable, solidaire, cohérent et consensuel pour
- **gagner** en pouvoir d'agir
- **assurer** pleinement la mise en œuvre des services de proximité
- **peser** davantage auprès des partenaires institutionnels.

Cette démarche se conduira en respectant l'identité, les spécificités des villages historiques, des hameaux et de leur environnement.

- **Maintenir et développer** un service public de proximité adapté et accessible à tous les habitants du territoire en mutualisant les idées, moyens humains, matériels et financiers.
- **Garantir** des services de proximité de bonne qualité et renforcer leur rayonnement. Le maintien dans un contexte de ressources contraintes des services en milieu rural est un enjeu essentiel en termes d'aménagement du territoire, d'équilibre économique et de cohésion sociale et de développement durable.
- **Maintenir** pour la mise en œuvre de ces missions des **dotations de l'Etat** pérennes sur 3 ans avec une bonification de 5%.



Mairie de Cras-sur-Reyssouze
Siège de la Commune Nouvelle

Face à ce changement, vous vous posez sûrement des questions, et pourtant, en dehors de l'organisation administrative, rien ne va changer dans votre quotidien, l'objectif étant de maintenir un service de proximité pour les citoyens.

Zoom sur la Commune

SUPERFICIE

2598 ha

-2307 habitants

-298 enfants scolarisés école primaire
emploi municipaux :18,3 ETP-

UNE POPULATION JEUNE

(source INSEE 2015)

0 à 14 ANS : 565

15 à 29 ans : 339

30 à 44 ans : 494

45 à 59 ans : 430

60 à 74 ans : 311

75 ans et plus : 111

DES EQUIPEMENTS À VOTRE DISPOSITION

- 2 bibliothèques
- 2 salles des fêtes
- 3 salles de réunions
- 1 aire de loisirs
- 1 aire Ludo sportive
- 1 complexe sportif
- 1 salle de sport
- 2 structures scolaires et périscolaires

La carte scolaire reste inchangée avec une école dans chaque commune déléguée.

L'école de Cras sur Reyssouze a accueilli cette rentrée 187 élèves. Ces derniers sont répartis dans 7 classes. Une équipe de 10 enseignants (3 personnes travaillent à temps partiel), 3 ATSEM et 6 agents de service encadrent tous ces élèves. Un accueil périscolaire le matin et le soir est organisé dans les locaux de la garderie. Le midi, la cantine se déroule en 2 services. Plus de cent enfants profitent de ce temps encadré par des agents communaux. L'activité des TAP a été placée le jeudi après-midi pendant 2 heures.

L'école d'Etrez a accueilli 115 enfants en septembre, répartis dans 5 classes. L'équipe pédagogique est composée de 5 enseignants. Ils sont aidés par 2 ATSEM, 4 agents communaux. Un accueil périscolaire est organisé dès le matin ainsi que le soir après la classe. Le temps de midi est partagé en deux services. Les activités TAP sont présentes les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Une « aide aux leçons » est proposée les lundis et jeudis sur 1 ou 2 créneaux horaires suivant les inscriptions.

CRAS SUR REYSSOUZE
commune de BRESSE VALLONS



Nouvelle

UNE VIE ÉCONOMIQUE ACTIVE

- 2 commerces « alimentaires et restauration »
- 2 salons de coiffure
- 1 cabinet infirmier
- 1 cabinet médical (orthophoniste et ostéopathie)
- 2 emplacements Taxi
- 34 entreprises, artisans et prestataires de services
- 1 laiterie coopérative
- 1 fabricant aliment pour bétail
- 14 exploitations agricoles
- 1 site de stockage souterrain de gaz naturel en cavités saline
- 1 station de compression pour le transport de gaz naturel

ETREZ

commune de **BRESSE VALLONS**

**BRESSE
VALLONS**

UNE VIE ASSOCIATIVE DYNAMIQUE

32 associations sur le territoire de Bresse Vallons

Fêtes et Solidarité :

- Comité des Fêtes, Cras sur Reyssouze
- Amicale d'Etrez
- Club d'entraide et d'amitiés des retraités Cras sur Reyssouze
- Club des retraités d'Etrez
- Association de parents d'élèves, APE Cras sur Reyssouze
- Sou des Ecoles Etrez
- Amicale des donneurs de sang Cras sur Reyssouze
- Amicale des donneurs de sang d'Etrez Foissiat
- Croix rouge Française
- Ligue contre le Cancer
- Enfants soleil 01
- Association pour la jeunesse Pakistanaise
- Anciens Combattants
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cras
- Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Etrez
- Aide aux leçons, Etrez
- Club des jeunes, Etrez

Associations Sportives :

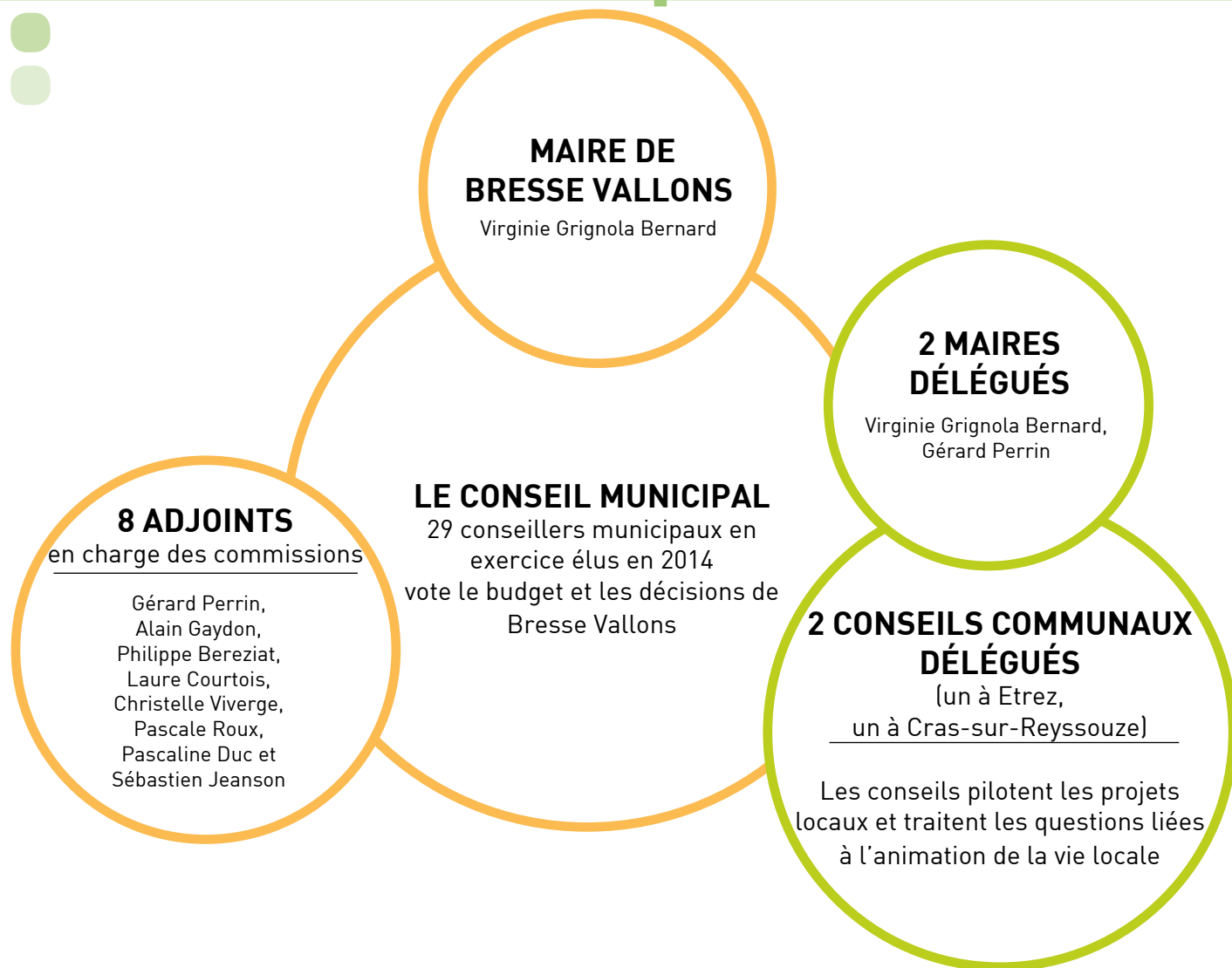
- Gymnastique Volontaire, Cras sur Reyssouze
- Gym Loisirs, Etrez
- Amicale Boules Cras sur Reyssouze
- Association de Chasse de Cras sur Reyssouze
- Entente boulistes d'Etrez
- Amicale des Chasseurs d'Etrez
- AS Etrez
- Temps Danse, Etrez
- Etrez équitation

Culture et Loisirs

- Bibliothèque Cras sur Reyssouze
- Loisirs et culture Etrez
- Mémoire de Cras
- Arbres et Nature, Etrez
- Chorale de Cras sur Reyssouze
- Les Z'arts créatifs bressans

Paroisse

Des élus de proximité



MAIRIES DÉLÉGUÉES

Pendant la période de mise en place de la nouvelle collectivité, la mairie de votre commune de résidence reste le lieu à privilégier pour toutes vos questions et démarches administratives. Elle s'appelle désormais MAIRIE DÉLÉGUÉE.

Elle traitera les demandes ou inscriptions concernant les thématiques suivantes : petite enfance, vie scolaire et périscolaire, action sociale, urbanisme, logement habitat, sport, culture, vie associative, location de salles...

INFOS PRATIQUES

Les élections européennes prévues au printemps 2019 se dérouleront dans chaque commune déléguée. Vous voterez comme d'habitude là où vous êtes inscrits sur les listes électorales.

Le siège de la COMMUNE NOUVELLE Bresse Vallons est situé à Cras sur Reyssouze.

Les horaires d'ouverture demeurent inchangés.

La personne en charge de l'accueil vous apportera une réponse adaptée et si besoin vous orientera vers le service compétent.

Mairie de CRAS SUR REYSSOUZE : 04 74 30 90 33

Email : mairie.cras-sur-reyssouze@wanadoo.fr

Ouverture au public lundi, jeudi 8h30 à 12h

Vendredi 13h30 à 18h

Samedi 9h à 12h. Permanence des adjoints le samedi matin

Mairie d'ETREZ : 04 74 25 42 08

EMAIL : mairie@etrez.fr

Ouverture au public mardi 8h30 à 12h et 13h30 à 19h

Un samedi sur deux de 9h à 12h

Permanence élu le samedi de 10h à 12h

au service de la collectivité



Virigine Grignola Bernard,
Maire Bresse Vallons ,
Maire délégué Etrez

LES ADJOINTS



Gerard Perrin,
Maire Délégué Cras Sur
Reyssouze et 1^{er} adjoint
Administration, finances, R.H.



Alain Gaydon,
Aménagements, Patrimoine bâti



Philippe Berezziat, Economie



Laure Courtois,
Environnement, Cadre de vie,
Sécurité



Christelle Viverge ,
Social, Jeunesse, Solidarité



Pascale Roux,
Voiries, réseaux,
mobilité-Urbanisation



Pascaline Duc,
Dé démocratie locale,
communication



Sebastien Jeanson,
Vie Culturelle, Associative
et Sportive

LES CONSEILLERS



Christine Andrey



Françoise Bevernage



Nadège Buiret



Daniel Combepine



Bastien Desbleds



Pierre Favier



Fabrice Godard



Thierry Grand



Ségolène Guerin



Régine Losseroy



Catherine Louchart



Claude Marandet



Christophe Marechal



Pierre Michelard



Christophe Perdrix



Gilles Perdrix



Laetitia Pichon Thomasson



Hervé Podgorski



Sophie Rigollet



Julie Subtil

Des projets structurants

LE BASSIN D'ÉCRÊTEMENT

(Commune déléguée d'Étrez)

C'est un ouvrage qui a 2 objectifs :

Tout d'abord, il est réalisé en aval du lotissement du Petit Bosquet de façon à réguler et évacuer les volumes d'eaux pluviales plus importants en raison des surfaces qui sont urbanisées.

Puis il sera également un lieu de rencontre, avec le façonnage d'un théâtre de verdure, qui pourra accueillir des spectacles. Une partie au sud est réservée afin d'implanter un rucher pédagogique.

Un chemin sablé fait le tour du bassin et un aménagement autour sera en réflexion.

LA MAISON DES SERVICES

(Commune déléguée d'Étrez)

Les travaux concernent la réhabilitation d'un grand bâtiment situé près de l'école. Ce projet accueillera pour un tiers le secrétariat de mairie, pour les deux autres tiers ce seront des salles et des équipements mis à la disposition de nos concitoyens mais aussi à des publics différents comme des artisans, des agriculteurs, des agents commerciaux, des microentreprises..

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES

PUBLICS autour de l'espace socioculturel et de l'école maternelle

Le projet répond à plusieurs objectifs : mettre en valeur l'espace public, aménager des zones de stationnement avec un souci d'entretien facile, préserver le caractère rural du bourg et faciliter / sécuriser le déplacement de tous.

Une esplanade, au sud de l'espace socioculturel, pourra servir de « théâtre de plein air » et créera une liaison harmonieuse entre les équipements publics, les lotissements existants à l'est du centre village et le projet porté par Bourg Habitat, elle servira de lieu de vie, propice aux rencontres et aux échanges entre riverains.

LE LOTISSEMENT DU PETIT BOSQUET

Au sud de la parcelle, Bourg Habitat viendra implanter deux petits bâtiments qui abriteront 8 logements locatifs

L'ESPACE SOCIO CULTUREL

(Commune déléguée de Cras sur Reyssouze)

Débutés en septembre, les travaux de construction du bâtiment devraient se terminer en 2020.

Ce nouvel équipement pourra accueillir spectacles, banquets, manifestations des associations,... il comprendra aussi des salles de réunions.

AGENDA

- 30 mars 2019 nettoyage de printemps à l'initiative des enfants du CME de Cras
- 25 mai 2019 Graine de citoyens.



INFORMATIONS POSTALES

Cette nouvelle organisation territoriale implique le changement des adresses postales de chacun. A vous de prévoir les changements nécessaires auprès des administrations et autres interlocuteurs.



Coordonnées destinataire

1^{re} ligne : Prénom et Nom

- ① + lignes suivantes : Adresse complète (numéro et nom de voie, bâtiment, étage, boîte postale...)
+ dernière ligne : Nom de la commune déléguée

② Code postal

de la commune déléguée

③ Nom de la commune nouvelle

BRESSE VALLONS